

I. Formes juridiques

Pour créer son entreprise, le créateur a le choix entre la forme individuelle ou la forme sociétaire.

▶ Dans cette dernière, on distingue les sociétés de personnes et les sociétés de capitaux.

Les formes d'entreprises les plus courantes sont :

- NTREPRISES INDIVIDUELLES
- L' Entrepreneur Individuel

2) ENTRPRISES SOCIETAIRES

- Sociétés de personnes
- Société en nom collectif
- La Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (SURL)
 - Société de capitaux
- La Société à Responsabilité Limitée(SARL)
- La Société Anonyme (SA).

Les principales formes juridiques (selon le Code des Sociétés)

	Entreprise individuelle	SURL	SARL	SA
Nombre d'associés	01	01	Minimum 2	Minimum 7
Capital minimum		1000d	1000 d	5000 d
Dirigeants	Entrepreneur individuel	Gérant(s) (Peut être un tiers)	Gérant(s) (associé(s) ou tiers)	- PDG (conseil d'administration de 3 à 12 administrateurs) Conseil de surveillance et directoire
Organes de décision	Entrepreneur seul	Gérant	Gérant,	Dirigeants, AGO et AGE
Responsabilité des associés	Totale et indéfinie	Limitée aux apports	Limitée aux apports	Limitée aux apports
Responsabilité des dirigeants	Civile et pénale du chef de l'entreprise	Civile et pénale du chef de l'entreprise	Civile et pénale du chef de l'entreprise	Civile et pénale du chef de l'entreprise

II-Formalités juridiques

II.1 Formalités de constitution d'une entreprise individuelle

100		Formalités	Bureau	Pièces exigées
	1	Attestation de dépôt de déclaration de projet d'investissement	Bureau de l'API	Pré-imprimé à remplir Dec_ind.pdf
	2	Déclaration d'existence	Bureau des impôts	Imprimé à remplir sur place. Copie de la CIN ou du passeport Une pièce précisant l'adresse du lieu d'activité Attestation de dépôt de déclaration du projet. Attestation d'autorisation d'exercice (pour les activités dans les secteurs réglementés) Pour le cas des professions libérales, il y a lieu de fournir : Une copie de l'inscription au conseil de l'ordre de la profession.
	3	Immatriculation au R.C.S Registre de commerce des sociétés	Bureau du greffe du tribunal de première instance	Imprimé à remplir en 2 exemplaires affranchis de timbre fiscal. Déclaration sur l'honneur signée. 2 copies de déclaration d'existence 2 copies de la déclaration du projet d'investissement 2 copies de la CIN du déposant. 2 copies précisant l'adresse du lieu d'activité Un timbre fiscal de 15 DT; Un timbre fiscal de 5 DT pour chaque extrait du registre de commerce demandé. NB. Les professions libérales ne sont pas concernées par les formalités d'immatriculation au Registre du commerce.
	4	Numéro du code en Douane	Bureau des douanes	Formulaire à remplir Copie de la déclaration d'ouverture Copie de la déclaration de projet d'investissement. Le numéro d'immatriculation au R.C.S Copie de statut.

II.2 Les formalités de constitution d'une SURL ou d'une SARL

testation de dépôt de déclaration	Bureau de l'API	Pré-imprimé à remplir
Enregistrement des statuts	Recette d'enregistrement des actes de sociétés (recette des finances)	 Statuts de la société en 6 exemplaires au moins. P.V. de nomination du ou des gérants au cas où les statuts ne le précisent pas.
		 Imprimé à remplir sur place Copie de déclaration du projet d'investissement. Copie des statuts enregistrés.
éclaration d'ouverture	Bureau des impôts	 Copie de la CIN ou du passeport du ou des gérants. Une pièce précisant l'adresse du siège (copie du contra de location enregistrés, titre de propriété ou autre). Le cas échéant, une attestation délivrée par les autorités compétentes pour les investissements réalisés dans les secteurs réglementés.
		statuts actes de sociétés (recette des finances)

	4	Dépôts des statuts et immatriculation au RCS	Bureau du greffe du tribunal de première instance	 Imprimé à remplir en 2 exemplaires affranchis de timbre fiscal. 2 copies des statuts enregistrés. Traduction en arabe des principales dispositions des statuts. 2 copies de la déclaration d'ouverture 2 originaux du P.V. de nomination du gérant. 2 copies de la déclaration du projet d'investissement. 2 copies précisant l'adresse du siége social (titre de jouissance). 2 copies de la CIN ou du passeport du gérant.
	5	Publication Au JORT	Bureau de l'Imprimerie Officielle (IORT)	 Imprimé à remplir dactylographié en arabe et sa traduction en français. Copie de la carte d'identité de l'annonceur
	6	Numéro du code en Douane	Bureau des douanes	 Formulaire à remplir Copie de la déclaration d'ouverture Copie de la déclaration de projet d'investissement. Le numéro d'immatriculation au R.C.S Copie de statut.



	Formalités	Bureau	Pièces exigées
1	Attestation de dépôt de déclaration	Bureau de l'API	Pré-imprimé à remplir
2	Dépôt provisoire du projet des statuts	Bureau du greffe du tribunal de première instance	Projet des statuts signés par les fondateurs et sa traduction en arabe.
3	Déclaration de souscription et de versement	Recette d'enregistrement des actes de sociétés	 Certificat de dépôt provisoire au greffe du tribunal. 10 exemplaires des statuts signés par le fondateur ou son mandataire. 10 exemplaires de la liste des souscripteurs et état des versements (non siégés). 1 exemplaire de chaque bulletin de souscription signé par le souscripteur. Attestations bancaires. Pouvoir avec signature légalisée à présenter par le mandataire (pouvoir authentique s'il est donné à l'étranger) Copie de l'attestation de dépôt de la déclaration du projet d'investissement Déclaration de souscription et de versement signée conjointement par le fondateur ou son mandataire et le receveur. Fiche de renseignement du promoteur

4	Enregistrement des P.V de l'assemblée générale constitutive et du premier conseil d'administration	Recette d'enregistrement des actes de sociétés	③	10 exemplaires des procès verbaux de l'assemblée générale constitutive et du conseil d'administration désignant les administrateurs et le commissaire aux comptes. P.V. de la deuxième A.G.C. (en cas d'apport en nature au capital accompagné du rapport du commissaire aux apports).
5	Déclaration d'ouverture	Bureau des impôts	(*) (*) (*) (*) (*)	Imprimé à remplir sur place Copie des statuts enregistrés. Copie de l'attestation de dépôt de déclaration du projet d'investissement. Copie de la déclaration de souscription Copie de la liste des souscripteurs. Copie du P.V. du premier conseil d'administration. Copie du P.V. de l'assemblée générale constitutive. Pièces précisant l'adresse du siége social (copie du contrat de location, titre de propriété, domiciliation). Copie de la CIN du P.D.G. ou de son mandataire légal

6	Dépôts définitifs du dossier et immatriculation au RCS	Bureau du greffe du tribunal de première instance	 Imprimé à remplir en double exemplaires affranchis de timbre fiscal. Déclaration sur l'honneur signée par le PDG ou le DG. 2 originaux des statuts enregistrés. 2 originaux des PV du CA. 2 originaux des PV de l'AGC. 2 originaux de la déclaration de souscription et de versement. 2 copies de la déclaration du projet d'investissement. Pièce en double exemplaire précisant l'adresse du siége social (titre de jouissance). 2 copies de la CIN ou du passeport du P.D.G. ou de son mandataire
7	Publication au JORT	Bureau de l'Imprimerie Officielle (IORT)	 Texte de l'avis de l'assemblée constitutive de la société dactylographié en langue arabe et française. Copie de la CIN de l'annonceur
8	Numéro du code en Douane	Bureau des douanes	 Formulaire à remplir. Numéro du R.C.S. Copie de la déclaration d'ouverture. Copie de statut.



■ plan d'affaire\précision juridique .docx

C'est un centre de formalités administratives et légales réunissant, en un même espace, les différentes administrations intervenant dans l'accomplissement des formalités de création d'entreprises :

Déclarations de projets d'investissement

et constitution de sociétés.



- Composition du guichet unique
- Bureau du responsable du Guichet Unique : coordination et suivi des activités des différents bureaux ;

Bureau de la recette des finances : enregistrement des actes constitutifs ;

Bureau de contrôle des impôts : déclaration d'existence et

identification fiscale;

Bureau du greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis :

immatriculation au registre du commerce ;

Bureau de l'imprimerie officielle de la république tunisienne :

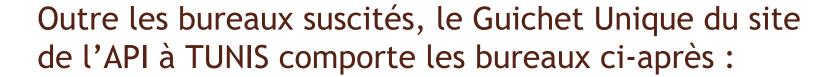
publication des textes de constitution au Journal Officiel de

la République Tunisienne;

Bureau des douanes : Code en douane ;

Bureau du Ministère du Commerce et de l'artisanat :

information et assistance des promoteurs sur l'exercice des activités commerciales



- ♣Bureau du ministère de l'emploi et de l'insertion professionnelle des jeunes
- ♣ Bureau de la caisse nationale de sécurité sociale
- Bureau de la municipalité
- ◆Bureau du ministère de l'intérieur et du développement local

Ce bureau est chargé d'accomplir, en leur lieu et place, dans les 24 heures qui suivent la réception et l'examen de recevabilité de leurs dossiers de constitution, des formalités requises pour la constitution de leurs entités juridiques à créer / personnes physiques

(Entreprise Individuelle) plan d'affaire\précision juridique .docx p22 et personnes morales de types <u>SARL - SUARL- SA</u>.



leur lieu et place, à l'accomplissement des

formalités d'obtention du numéro

d'identification en douane / Code en douane.

REMARQUE

LES PRESTATIONS DE SERVICE DU GUICHET UNIQUE SONT GRATUITES,

NE SONT EXIGIBLES QUE

- * LES DROITS D'ENREGISTREMENT,
- *DE TIMBRE
- *ET LES FRAIS DE PUBLICATION AU JORT.

IV-Précisions

IV-1 Matricule Fiscale

◆Plusieurs personnes se confondent dans la lecture de la matricule fiscale.

Voici une petite illustration pour comprendre la signification de la matricule fiscale en Tunisie

123456/ Y /Z / T /000

Le code Y: est une clé de contrôle du matricule fiscal composé de 6 chiffres

Le code Z défini la situation par rapport à la TVA

- A: Assujetti obligatoire
- B: Assujetti par option
- P: Assujetti partiel
- Ces codes sont dispensés de la majoration de 25% de l'assiette de la TVA
- F: Assujetti forfaitaire
- N : Non assujetti

123456/ Y /Z / T /000

- Le code T défini la catégorie de l'activité
- M : Personne morale
- C : Personne physique commerçante ou industrielle
- P: Personne physique profession libérale
- N: Employeur non soumis aux impôts

1. Structure du matricule fiscal

Le matricule fiscal se compose comme suit

Identifiant	clef	TVA	Catégorie	Etablisseme nt

a. L'identifiant unique :

Il est composé dans sa dernière version (depuis 2006) de 7 chiffres. Comme son nom l'indique c'est un identifiant unique de tous les contribuables envers l'Administration fiscale.

b. La clef de contrôle :

C'est un caractère unique qui peut prendre toutes les lettres de l'alphabet à l'exception des "I", "O" et "U" (à cause de leur ressemblance respectivement avec les chiffres "1", "0" et "4"). Ce caractère permet de vérifier si un matricule fiscal respecte bien certaines règles préétablies. Sinon, ce serait un matricule erroné, falsifié,

c. Le code TVA:

- Il renseigne sur le régime d'assujettissement à la TVA et prend les valeurs suivantes :
- signifie que ledit contribuable est assujetti obligatoire à la TVA,
- P: signifie que ledit contribuable est assujetti partiel à la TVA,
- ➡B: signifie que ledit contribuable est assujetti par option à la TVA,
- signifie que ledit contribuable est assujetti partiel par option à la TVA
- N: signifie que ledit contribuable est non assujetti à la TVA

d. Le code catégorie :

- Il renseigne sur la catégorie du contribuable, et prend les valeurs suivantes :
- M: Personne morale,
- P: Personne physique, profession libérale,
- •C: Personne physique, activité commerciale ou industrielle,
- N: Personne non soumise à l'Impôt (Ministères, ...)
- ■ E: Lorsque il ne s'agit pas de l'Etablissement principal (dans le cas d'entreprises à plusieurs établissements)

<u>e. Le numéro d'établissement</u> <u>secondaire :</u>

Il prend généralement la valeur "000", mais peut aussi prendre les "001", "002", etc ... selon le numéro de l'établissement secondaire.

Dans ce cas, le code catégorie prend la valeur "E".

EXEMPLE

►-Matricule fiscal: 760635K /A/M/000

- Raison Sociale: MECOTEX
- Matricule fiscal: 455682 P.M.A 000
- Registre de commerce : B 12511999 Sousse
- Code en Douane : 17117k

POULINA GROUP HOLDING s.a

- Registre de Commerce
- B0248862008
- Matricule Fiscal

10578891 R/A/M/000



IV-2-PATENTE

Pour exercer son activité en toute légalité, un freelance qu'il soit tunisien ou résident en Tunisie, est dans l'obligation d'ouvrir une patente et ce conformément à l'article 56 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés qui stipule que:

Toute personne qui s'adonne à l'exercice d'une activité industrielle, commerciale, ou d'une profession non commerciale.... est tenue, avant d'entamer son activité de déposer au bureau de contrôle des impôts du lieu de son imposition une déclaration d'existence selon un modèle établi par l'administration".